

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 30 SEPTEMBRE 2014

Etaient présents : MM. SINDOU JP., AUDOIN J., BENAC C., BODIN A., FOUGEROUSSE R., GARDOU Mél, GARDOU Mic, GUITARD MF., HEREIL G., JEFFERY S., MENUET C.

Absents : MM. BENAC C. en 1^{ère} partie – pouvoir à JP. Sindou), GARDOU Mél. (pouvoir à S. Jeffery), GUITARD MF. (pouvoir à G. Hereil)

Secrétaire de Séance : R. FOUGEROUSSE

1) Adoption du Procès Verbal de la précédente réunion

Le Procès Verbal de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

2) Participation aux Frais de Fonctionnement des Ecoles du RPI de Lauzès et de la Garderie

Le détail des frais de fonctionnement de chacune des 3 écoles du R.P.I. de Lauzès et de la garderie périscolaire, pour l'année 2013/2014 est présenté à l'assemblée.

Il est rappelé la décision de l'ensemble des Maires du regroupement pédagogique de modifier la répartition des frais de fonctionnement appelés aux communes et de fixer le montant en divisant le coût total des charges des 3 écoles par le nombre d'enfants inscrits.

Avec un effectif de 73 élèves, le coût par enfant s'élève à 1 237.78 €. La commune de Sénailac ayant 4 enfants scolarisés à St-Cernin, 1 enfant à Lauzès et 2 enfants à Sabadel pendant les trois trimestres, le montant de la participation s'élève donc à 8 664.46 €.

Il est rappelé que les frais de fonctionnement de la garderie sont calculés sur la totalité des élèves scolarisés et répartis ensuite pour chaque commune en fonction du nombre d'enfants inscrits au RPI. Cette participation s'élève à 205.05 € par élève pour l'année scolaire 2013/2014, déduction faite de la participation de 15 € par trimestre des familles fréquentant la garderie. La commune de Sénailac ayant 7 enfants scolarisés au RPI, la participation s'élève à 1 435.35 €.

Ces participations sont adoptées à l'unanimité.

D'autre part, le Maire précise qu'une réunion des élus a eu lieu dernièrement pour étudier l'aménagement des écoles, notamment celle de St-Cernin. Un projet de création de SIVU est également en pourparler mais aucune suite n'est donnée pour l'instant à ces projets.

3) Demande de Raccordement à l'Assainissement Communal

Le Maire expose qu'un propriétaire du bourg a demandé la possibilité de se raccorder sur l'installation d'assainissement communal regroupant la maison du bourg, le bâtiment de la mairie et la salle polyvalente, moyennant le paiement du raccordement, ainsi qu'une contribution financière à l'investissement communal initial et aux charges d'entretien. Le Conseil Municipal donne un accord de principe sous réserve de l'avis technique du SPANC sur la capacité du réseau. Il conviendra alors de définir un cahier des charges et de rédiger une convention. Le conseil municipal sollicitera le SPANC, un conseiller juridique et/ou un notaire afin de rédiger ce contrat. Le conseil municipal souhaite que ce type de contrat serve

d'exemple et encourage le regroupement d'assainissements non collectifs entre privés, en particulier dans les zones critiques par manque d'espace dans le bourg des villages.

4) Travaux au logement de la mairie

Le Maire expose que des travaux supplémentaires ont du être réalisés pour le tubage de la cheminée du logement car le conduit initial présentait un très fort risque d'incendie au niveau de la charpente, de plus il n'était pas de section suffisante pour y effectuer un tubage réglementaire. Une dérivation externe de la cheminée a du être réalisée entraînant un coût supplémentaire de 1 179.95 € soit un coût total pour ces travaux de 2 054.34 € TTC.

Amélioration de la performance thermique du logement communal : le Conseil Général pourrait subventionner des travaux d'isolation à hauteur de 40 % avec un plafond de travaux de 10 000 € sous réserve d'atteindre la classe C (actuellement F) du DPE.

Un diagnostic prévisionnel sur la performance énergétique sera fait au préalable afin de s'assurer de l'impact d'éventuels travaux.

5) Travaux sur le bâtiment de la mairie

Après un processus de mise en concurrence de 3 entreprises, les devis des divers travaux d'isolation de l'entreprise GREPON de Labastide-Murat sont validés : isolation des fenêtres pour 3 814 € HT, isolation du plancher du grenier pour 6 800 € HT, abaissement et isolation du plafond de la salle annexe pour 5 400 € HT.

Ces travaux seront entrepris sur 2014 et 2015 et financés en partie par la DETR et les subventions accordées précédemment pour l'isolation du bâtiment de la mairie et le chauffage de la salle polyvalente. En effet, après avis du service de la Préfecture (Mme Delrieu) pour accord de faisabilité, le conseil municipal a décidé de réorienter les travaux d'isolation sur ces travaux plus pertinents.

Ces travaux seront réalisés dans l'ordre de priorité décroissante suivant :

- remplacement de 8 fenêtres en PVC double vitrage (teinte à déterminer),
- isolation du plancher du grenier par pose de deux couches isolantes croisées,
- abaissement et isolation du plafond de la salle annexe.

Pour s'assurer de la faisabilité financière des travaux à réaliser en 2014 et début 2015, une rencontre est programmée avec le Trésorier pour bénéficier de ses conseils.

6) Questions diverses

► Location Remise attenante à la Mairie : Ce local est loué au titre de garage à compter du 1^{er} octobre 2014 pour une durée de 1 an reconductible et pour un montant mensuel de 30 €.

► Dépôt de Gravats à la Ramade Basse : L'entreprise ayant déposé des déblais à l'entrée du dépôt s'est engagée à retirer ces matériaux avant la fin octobre. Si ces travaux ne sont pas exécutés dans les délais impartis, il est convenu que la commune les fera réaliser aux frais de l'entreprise.

La question de la réouverture de ce dépôt pour le stockage des déchets verts est relancée, suite à l'interdiction de brûler. Après diverses discussions, le conseil municipal décide à la majorité, d'autoriser le dépôt des déchets verts uniquement aux seuls habitants de la commune. Le dépôt restant fermé, les personnes intéressées devront s'adresser à la mairie pour obtenir la clé et vérifier la nature des déchets entreposés. Un nouvel arrêté municipal sera pris dans ce sens. Il est rappelé que les déchets verts doivent normalement être acheminés à la déchetterie.

► Réparations Toitures et gouttières aux Logements: Afin de résoudre les fuites de la toiture de la maison du bourg lors de fortes pluies, des réparations doivent être faites ; de même, il est

nécessaire de réviser une gouttière du bâtiment mairie côté cour et de mettre une descente d'eau sous la gouttière située à l'angle du logement de l'ancienne école, l'eau s'infiltré dans le mur et s'écoule sur les câbles électriques. Ces travaux seront réalisés par C. Fau, charpentier, pour un montant de 434 €.

► Dissimulation des containers OM : La Communauté de Communes ayant décidé de réaliser la dissimulation d'un site de containers par commune et par an, la question est posée de savoir si un site nécessite une dissimulation. Le site d'Artix où se trouve également la boule à verre est proposé avec l'aménagement d'un simple panneau pour servir de brise-vent. De même, le site du carrefour de Caniac sur la D17 est évoqué avec uniquement la pose de 3 ou 4 plots pour éviter le déplacement intempestif des containers. Après diverses discussions sur la réelle esthétique de la dissimulation, il est décidé de réaliser plutôt des plantations.

► Réhabilitation du Laquet : Un point est fait sur l'avancement des travaux et sur les difficultés à trouver les solutions pérennes, dans le respect des matériaux traditionnels. L'entreprise STUBBS a terminé sa prestation.

► Bilan des Journées du Patrimoine : Le bilan moral et financier de ces journées est présenté. Il est à noter un bon retour en général et une satisfaction des participants avec des échanges intéressants ; les visites des villages et les conférences ont attiré du monde ; la qualité des intervenants lors des conférences a été appréciée. Il convient de remercier toutes les personnes de la commune qui se sont investies pour la réussite de ces journées. Au niveau financier, les diverses subventions et participations qui ont été octroyées ont permis d'équilibrer comme prévu le coût de cette manifestation, avec un autofinancement de la commune de 500€.

Dans la continuité de cette manifestation, J. Audoin propose au conseil municipal l'organisation d'une soirée conférence sur la toponymie locale animée par Jean Rigouste et Gaston Bazalgues. Celle-ci est prévue le samedi 29 novembre à 15 h.

► Mise en place de l'ADSL : Des travaux de rénovation et de renforcement du réseau téléphonique ont eu lieu sur la commune avec la pose de nouveaux équipements permettant maintenant à l'ensemble des foyers de la commune d'avoir l'ADSL. Une réunion d'information avec des représentants d'Orange sera organisée pour la population.

► Cinéma itinérant (Cinélot) : Les dates des séances de cinéma devant avoir lieu sur Sénailac, ont été communiquées pour l'année 2015, soit 5 séances (31/01 – 28/02 – 08/04 – 26/09 – 09/12 sous réserve de changements). Le choix des films est fait au fur et à mesure.

► Panneau lieu-dit : Le panneau de lieu-dit « Soul » a été volé. Il convient de trouver une solution pour le remplacer en réutilisant éventuellement un ancien panneau à repeindre. Plusieurs panneaux de lieudits ont déjà disparus et le coût de leur remplacement n'est pas neutre.

► Ouverture d'un chemin : Une demande d'ouverture élargissement par suppression des murs d'un chemin limitrophe avec Sabadel sur environ 130 m a été déposée par un particulier qui réalisera lui-même les travaux. Le conseil municipal décide qu'une visite sur place sera effectuée au préalable afin d'étudier la possibilité d'élargissement sur un seul côté du chemin pour préserver le mur opposé.

► Prêt Salle polyvalente : L'association de gymnastique de Blars demande le prêt de la salle polyvalente de Sénailac pendant quelques mois à raison de 2 h par semaine, durant les travaux de rénovation de la salle des fêtes de Blars. Le conseil municipal donne son accord.
